

BORDAS ETUDES

LINGUISTIQUE

Jacques Chaurand

**INTRODUCTION
A L'HISTOIRE
DU VOCABULAIRE
FRANÇAIS**

Bordas

BORDAS ETUDES

LINGUISTIQUE

Jacques Chaurand

**INTRODUCTION
A L'HISTOIRE
DU VOCABULAIRE
FRANÇAIS**

Bordas

Jacques Chaurand est actuellement professeur de linguistique française à l'Université Paris XIII, après avoir enseigné dans le second degré, puis comme assistant à la Sorbonne, et comme maître de conférences à l'Université de Reims. Ses recherches ont porté à la fois sur la dialectologie contemporaine, sa thèse principale ayant été consacrée aux parlers du Laonnois et de la Thiérarchie (son pays natal), et sur la langue et la littérature françaises du Moyen Age pour la seconde thèse, édition d'un conte de la "Vie des Pères" du XIII^e siècle. Outre des travaux portant sur ces deux domaines, il a consacré des études à l'onomastique et à des textes français de diverses époques vus sous l'angle du langage régional et de l'histoire de la langue.

Son "introduction à la dialectologie française", parue dans la collection "Etudes" a fourni aux étudiants un instrument de travail nouveau et apprécié.

Il n'existait pas d'ouvrage développé consacré spécifiquement à l'histoire du vocabulaire français. Sans prétendre combler d'un seul coup cette énorme lacune, on offre ici aux étudiants, aux enseignants et au grand public des bases sérieuses et approfondies pour comprendre les questions qui se posent dans ce domaine et y répondre sur un certain nombre de points typiques. Théorie linguistique et méthode ne sont pas envisagées ici à part, mais se dégagent de l'étude concrète.

En même temps qu'on avancera dans l'histoire de la langue, depuis les origines jusqu'à notre époque, on verra apparaître successivement au premier plan les problèmes fondamentaux que chaque période a eu plus particulièrement à résoudre : la discordance entre latin et mots populaires aux temps barbares est étudiée sur les "Gloses de Reichenau" ; l'utilisation des deux stocks primitifs du vocabulaire (roman et germanique) est examinée avec précision dans le texte de la "Chanson de Roland" ; l'apport considérable constitué par les emprunts au latin dès le Moyen Age est observé dans la langue des traducteurs ; les évolutions sémantiques perceptibles à travers la littérature médiévale apparaissent dans un examen approfondi des mots "franc" et "franchise" ; les enthousiasmes de la Renaissance sont étudiés dans "l'escorche-latin" d'Hélie, dans la mode italianisante, et dans l'effort constructif de Ronsard. A partir du XVII^e siècle, les problèmes du vocabulaire font l'objet d'une prise de conscience sur laquelle on met l'accent : "éthique du langage" de l'ère classique, conservatisme et enrichissement paradoxalement liés au XVIII^e siècle, désirs d'élargissement social du XIX^e, problèmes de la néologie par l'emprunt et la dérivation, bouillonnement des évolutions sémantiques perceptible dans la littérature moderne.

Tout français cultivé et tout étranger s'intéressant à notre langue doit pouvoir lire cet ouvrage, qui ne s'encombre pas d'une terminologie trop technique, et regarder ensuite d'un œil neuf les textes du passé et même les dictionnaires, en y entrevoyant à chaque ligne de passionnantes perspectives auxquelles il n'avait pas encore pensé.



Jacques Chaurand

Docteur ès lettres
Agrégé de grammaire
Professeur à la Faculté des Lettres
et des Sciences humaines
de Paris

INTRODUCTION
A
L'HISTOIRE DU VOCABULAIRE
FRANÇAIS

Collection ÉTUDES

Série langue française
dirigée par Jean BATANY

Bordas

DU MÊME AUTEUR
DANS LA MÊME COLLECTION

INTRODUCTION A LA DIALECTOLOGIE FRANÇAISE

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

© 1977 BORDAS - 155 770 501
ISBN 2-04-001109-9

Avant-propos

Le présent ouvrage ne fournit pas un panorama continu du développement du vocabulaire français : il aurait fallu, pour aboutir à ce résultat, un volume beaucoup plus considérable, ou un schématisme qui aurait risqué d'être déformant sans être suggestif. Il propose une suite d'exemples et d'illustrations destinés à faire sentir quelques-uns des traits dominants du vocabulaire français pris à diverses époques. Les questions de méthode y interfèrent avec l'exposé des données historiques nécessaires pour aborder les points qui ont été retenus.

Chaque période suppose des voies d'approche particulières : les documents qui se rapportent à l'ancien français ne sont pas comparables à ceux que nous offre la langue contemporaine. Le fait que nous soyons le plus souvent réduits dans le premier cas à observer des emplois dans un nombre plus réduit de textes nous oblige à critiquer et à affiner nos moyens d'analyse.

Mais si les ressources de la documentation sont de type varié, il reste quelques principes essentiels. Tout d'abord, rien, pratiquement, ne se crée *ex nihilo*, et les enrichissements sont constitués soit par des emprunts à d'autres langues qui s'introduisent en s'adaptant au nouveau système et qui retiennent au moins une partie de la signification dont ils étaient pourvus au départ, soit dans des mots construits selon des modes de formation en nombre limité qui préexistent à chaque exemple particulier. Les mots peuvent être envisagés soit lorsque, dans des emplois, ils reçoivent du contexte et des circonstances des éléments qui en déterminent le sens, soit à l'intérieur de séries où ils sont disponibles pour des emplois possibles. Ils ne sont donc jamais à prendre seuls mais en association, et l'étude des changements de sens implique dès le départ cette condition.

Dans chacun des chapitres on reconnaîtra des innovations, mais on dégagera aussi quelques évolutions de longue haleine, et des traits stables : les formes signifiantes se transmettent et sont susceptibles de tenir lieu de modèles. Dans un domaine aussi complexe, il reste bien des questions à traiter, des discussions à ouvrir ou à poursuivre. Le lecteur est invité à trouver ici quelques premières orientations de base.

1^{re} PARTIE :

**ÉLÉMENTS D'HISTOIRE
DU VOCABULAIRE
DES ORIGINES
AU XVI^e SIÈCLE**

I. le fonds gallo-roman

Les origines

Le français vient du latin : cette affirmation massive a besoin d'être nuancée. Avant de l'admettre ou de la récuser, il importe de se rendre compte de ce sur quoi elle peut être fondée. Je reconnais facilement dans le mot *ventre* l'étymon latin *venter*. Dans combien de cas une reconnaissance de ce genre est-elle aussi facile? Je reconnais aussi facilement dans le mot *culture* l'étymon *cultura*, mais il s'agit là d'un apport d'un autre type, et qui n'a pas sa place dans l'étude du fonds gallo-roman : ce fonds s'est constitué vers le V^e siècle, alors qu'un mot tel que *culture* n'est attesté en français qu'à partir du XV^e. On voit que l'apport latin est multiple et divers, et qu'on ne peut pas le caractériser sans distinguer des phases, des types de transferts ou d'emprunts. Dès avant le XV^e siècle, le même étymon avait fourni une autre unité, *couture* (terrain consacré à la culture), qui, après avoir appartenu à l'ancien français, est resté bien représenté comme lieudit en toponymie. La forme est moins aisément reconnaissable; elle porte la marque d'un changement phonétique, la vocalisation de *l* en *u* devant consonne; ce changement s'est produit à partir du VII^e siècle, et nous voilà reportés au-delà même des premières attestations médiévales du mot. Nous ne pouvons nous faire une image d'ensemble du fonds gallo-roman – première ébauche de ce que deviendra le vocabulaire français – qu'en tenant compte des modifications qu'ont fait subir aux étymons les tendances phonétiques qui se sont exercées sur les idiomes gallo-romans.

Si nous reprenons le premier exemple, celui de latin *venter*, français *ventre*, nous remarquerons que ce n'est pas seulement dans l'aboutissement français que nous reconnaissons l'étymon, mais dans le catalan, l'italien et le portugais *ventre*, l'espagnol *vientre*, le roumain *vințrea*. L'exemple est trop beau pour n'être pas très rare : il suppose à la fois que les tendances phonétiques n'ont pas bouleversé trop gravement l'aspect formel, et que les choix lexicaux se sont faits partout dans le même sens sur le vaste territoire de la Romania. Mais il a l'avantage de faire saisir immédiatement une parenté qui ne se livre pas toujours avec autant d'évidence entre plusieurs rameaux qui se sont développés à partir de la même souche, le latin. Une image végétale voisine, qui a eu cours au XVI^e siècle, est peut-être encore plus exacte : elle introduit la notion de bouture et de « provignement », laissant entrevoir ainsi l'existence d'une nouvelle plante, dont la destinée est devenue indépendante de celle dont elle a tiré sa naissance. Alors que des emprunts plus tardifs au latin peuvent se retrouver aussi bien dans les langues germaniques, les langues romanes se caractérisent par la possibilité qu'elles offrent de remonter vers un fonds lexical qui se confond avec leur origine.

L'assertion du début est-elle un peu plus claire? Mais d'abord à quel point de vue se place-t-on quand on la formule? Il est évident que sur un plan synchronique elle n'a aucun sens. Elle n'en prend un que si une perspective historique est envisagée. Encore faut-il préciser dans quel domaine on entend puiser des justifications. A l'époque où la phonétique historique donnait aux esprits une satisfaction telle qu'aucune explication d'un autre type ne paraissait aussi sérieuse et fondamentale, Gaston Paris a même avancé que nous parlions latin. Sans doute ce latin avait-il été déformé par les rudes gosiers des Gaulois, et l'œuvre de ces rudes gosiers se mesurait au nombre de manipulations nécessaires pour parvenir à rattacher l'étymon à une forme qui n'avait parfois que bien peu de chose en commun avec lui : dans *échelle* n'a survécu qu'une consonne appartenant à l'étymon latin *scala*, et le cas n'est pas isolé. La formule, souvent reprise, privilégie une couche linguistique, qui devient ainsi la base avant laquelle ce qui existait était d'une autre nature, et sur laquelle tout le reste s'est édifié. Ces implications, qui étaient en rapport avec une vue d'ensemble, méritent la discussion. Elles assignent aux apports successifs, y compris les formations savantes auxquelles nous avons fait allusion, une position secondaire et dépendante; cette ordonnance est-elle justifiée?

Revenant sur la question des origines, et allant, dans un autre sens, encore plus loin que Gaston Paris, Pierre Fouché comparait parfois la latinisation à une mince couche de neige qui aurait recouvert des réalités linguistiques préexistantes et beaucoup plus profondes. Il avait en vue les bases prélatines, que les études de toponymie et de dialectologie en particulier permettent de reconnaître et invitent à dégager. Si passionnante que soit cette recherche, il est important de prendre conscience des limites de l'histoire d'un vocabulaire. Ici les phases des métamorphoses sont encore plus difficiles à saisir. Des règles d'évolution dégagées de l'examen d'échantillons exemplaires sont appliquées à des formes appartenant à des systèmes différents, et mettent sur la voie de traits communs. Les capacités significatives sont réduites à un indice qui rend seulement possible une identification, et on voit mal comment il serait possible de faire autrement, puisqu'il s'agit de vestiges ayant fait partie d'ensembles disparus, et dont le fonctionnement n'est observable que dans la mesure où, détachés de ces ensembles, ils se sont introduits et maintenus dans d'autres, tout différents.

Le mot **grava* (sable, gravier) n'est pas attesté en latin; mais le fait qu'il soit représenté par des continuateurs jusqu'en Italie méridionale, donc dans des régions où il n'y a jamais eu d'implantation gauloise, incite à penser qu'il n'est pas plus gaulois que latin, même si tel milieu linguistique a favorisé sa conservation et lui a permis de parvenir jusqu'à nous. Au contraire de certains termes de civilisation qui sont volontiers voyageurs – dénominations d'objets fabriqués ou de plantes propres à une région, qui tendent à s'introduire en même temps que ce qu'elles désignent –, ces unités, qui correspondent aux perceptions des types les plus généraux, les plus élémentaires, tendent à demeurer à l'intérieur de la communauté linguistique où elles y subissent les mêmes modifications que d'autres plus récentes, et servent de base à des formations constituées sur les modèles communs (*gravelle*, *graveleux*, *gravier*, etc.). Peu propres à fournir des emprunts, elles ont en revanche de grandes capacités d'adaptation, et tendent à se particulariser suivant les régions, le mode de vie, et le paysage, alors que les traits du type lui-même restent peu accusés. Les aboutissements de **grava* sont en ancien

français *greve* (var. *grave*), au sens de « terrain uni et sablonneux au bord de la mer ou d'un fleuve » (F.E.W., IV, 254a, s.v. *grava*), d'où, dans la vallée de la Loire, « banc de sable dans le lit du fleuve », et, dans le français régional du bordelais, « terrain de gravier, de sable et de cailloux, excellent pour la vigne » (ce qui n'implique plus le voisinage de l'eau). D'autre part dans l'ancienne langue, à l'ouest, la forme *groe* s'est appliquée à la glace et au givre. Si nous nous étendons jusqu'au provençal, et si nous envisageons des régions d'aspect différent, nous aurons tôt fait de nous apercevoir que bien d'autres formes et bien d'autres sens sont attestés, comme le provençal *grava* (lit pierreux d'un torrent) ou *gravo* (confluent de torrents), le béarnais *grabe* (boue, ruisseau bourbeux, marais), etc.

Irons-nous jusqu'à voir dans **grava* un sous-dérivé d'une base *gar*, pourvue d'un suffixe *-ava*, selon la filiation de *garava*, *grava*? (Cf. Dauzat, *La toponymie française*, Paris, Payot, 1946, p. 86.) Nous serions à même de retrouver ainsi l'une des bases prélatines les plus productives, *kar/gar* (rocher), qui a servi à former des oronymes (pics du *Gar*, du *Ger*), des hydronymes (*Garumna*, la Garonne), des appellations topographiques (la *Crau*), des noms de plantes ou leurs dérivés (*garrigue*, voir F.E.W., II, 409b, s.v. *carra*). Mais l'étude de ces bases, l'examen des hypothèses qu'elle fait naître, les discussions qu'elle soulève, nous entraînent hors des frontières d'un vocabulaire dont les éléments sont autant d'unités susceptibles d'entrer en fonction dans la parole. Nous n'irons pas chercher un point de départ ailleurs que dans des unités déjà constituées, ou reconstituables, qui ont appartenu au fonds lexical des idiomes en usage pour le territoire gallo-roman, à l'époque de la formation du français. Nous nous en tiendrons donc au mot **grava*, successivement véhiculé par le gaulois et le latin dit vulgaire, dans lequel nous verrons l'étymon du français *grève*, et qui a les sens de « plage » ou « gravier ». Il se trouve qu'au cours de l'histoire du mot, une série d'emplois s'est détachée pour constituer une unité sentie comme différente de la précédente : sur la place de Grève à Paris se réunissaient les ouvriers sans travail, d'où la formation de la locution *faire grève*, au sens de « cesser le travail ». Il a fallu la formation d'un nom propre à l'aide de deux éléments, dont le second était un caractérisant; ce nom propre s'est appliqué à un lieu particulier, auquel se sont attachées des habitudes qu'a fini par désigner le caractérisant. On voit à quelle distance nous sommes de la base *gar*, et combien l'examen du phénomène de dissociation, rappelé ici, a peu de rapports avec les conjectures sur la formation initiale : d'un côté nous tentons d'analyser des formants, dont le détail de la valeur signifiante nous échappe, et de dégager des bases auxquelles nous faisons correspondre l'indice sémantique le plus général qui soit; de l'autre nous entrons d'emblée dans la phase de l'unité fonctionnant dans un système donné, et soumise à des conditions morphosyntaxiques ou associatives en rapport d'identité ou d'opposition avec d'autres. A des possibilités formelles reconnues, ne correspondra plus seulement un terrain d'application de l'ordre de l'objet, mais aussi un milieu linguistique dans lequel l'unité s'est actualisée, et a gardé, aussi longtemps qu'elle a été en usage, la puissance de signifier en se combinant à un contexte.

La légitime curiosité pour la préhistoire de la langue étant tenue en réserve, nous sommes placés d'abord devant un ensemble lexical où ont trouvé place, à côté des mots latins, des mots d'origine préceltique ou gauloise,

confinés généralement dans des terminologies rurale, artisanale ou topographique (ex. : *soccus*, *soc*; *olca*, ouche, champ fertile, etc.), que le milieu gallo-roman ait emprunté, créé, ou seulement véhiculé. C'est à l'existence des mots dans ce milieu que nous ferons commencer leur histoire, mais nous ne reprendrons pas pour autant l'affirmation de Gaston Paris, selon laquelle nous parlons latin, et que personne n'oserait plus défendre aujourd'hui. Elle a le défaut en effet de sauter par-dessus un bouleversement capital, celui qui, d'une langue, a amené à une autre; même la phonétique historique devait un jour mettre l'accent sur le changement de système. En outre, si c'est l'aspect lexical qui est considéré, à la modification des formes s'ajoute celle qui atteint leur pouvoir de signification, et la rupture n'en devient que plus accusée. Disons-nous que *lion* est le même mot que le latin *leo*, *char* le même que *carrus*, *honneur* le même mot qu'*honor*? Nous dirons plutôt que *lion*, *char* et *honneur* sont, du point de vue formel, les continuateurs français des étymons latins, et nous pourrions leur comparer les continuateurs que présentent les autres idiomes romans. Nous dirons encore que *lion* désigne le même animal que *leo* (l'objet désigné étant le point de départ de représentations diverses selon les groupes considérés), que *char* désigne, comme *carrus*, un véhicule, mais que la réalité qui correspond à chacune de ces formes est plus distincte encore ici que dans le cas précédent. Il suffisait naguère encore de passer d'une région dans une autre pour voir des véhicules et des attelages d'un aspect bien différent. Qu'en était-il aux premiers siècles sur un territoire aussi vaste que celui de la Gaule? à plus forte raison que celui de la Romania? Et qu'est-il resté de l'ensemble de cette nomenclature latine que nous pouvons reconstituer? Le mot *currus*, après avoir désigné un char de guerre, ne s'est plus appliqué qu'à un objet d'apparat. On appelle *plaustrum* une sorte de tombereau en usage à la campagne. Une série de termes a été empruntée à la langue gauloise et a été adoptée dans le latin commun, entre autres *carrum* et *carruca* qui désignent des chariots à quatre roues; *carpentum*, une voiture à deux roues et couverte, qui peut servir pour le voyage; *essedum*, une autre espèce de voiture à deux roues. Des termes gaulois appartenant au même champ notionnel, comme *covinnus*, ne sont pas ignorés des Romains de l'époque impériale mais désignent des objets restés caractéristiques d'un peuple étranger. La plupart n'ont pas été conservés. *Plaustrum* a été maintenu dans quelques régions de la Romania; *carrum* est panroman et sa valeur a tendu à se généraliser. Quelle est néanmoins la place tenue par *carrum* (français *char*) quand s'est formé un vocabulaire gallo-roman spécifique?

Dans le *Roman de Thèbes*, œuvre composée au milieu du XII^e siècle, l'auteur dépeint l'archevêque Amphiaras monté sur un char fastueux. Ce véhicule, longuement décrit, est tiré par des chevaux aussi rapides que des oiseaux et qui ne laissent derrière eux aucune trace de leurs sabots. La dénomination que nous lisons dans le texte n'est ni char, ni charrette; le dernier terme aurait sans doute dégradé le personnage, si on s'en rapporte au *Chevalier de la charrete* de Chrétien de Troyes. Cet objet exotique est désigné par une adaptation du mot latin *currus* : *curre* (éd. Raynaud de Lage, v. 4951). Un traducteur moderne n'hésitera pas en pareil cas : l'objet désigné est un char. Qu'en était-il au moyen âge? ¹.

1. Dans les premières traductions des Psaumes la même forme apparaît en face de *currus*; l'homonymie de *char* < *carrus* et de *char* < *caro* (chair) a pu paraître gênante.

Nous dirons enfin que la synonymie d'*honneur* et de *fief* en ancien français est liée à un fait de civilisation postérieur à l'existence du latin comme langue vivante, et que le raccord qui a pu être fait entre la notion médiévale et le mot latin est secondaire et artificiel. Un bouleversement lexical a accompagné celui qui s'observe pour la phonétique ou la morpho-syntaxe, et les langues romanes se caractérisent autant par le sens qu'elles ont imposé aux formes, ou par les choix lexicaux qu'elles ont faits, que par les sons qu'elles ont transformés, ou par l'économie selon laquelle elles les ont répartis. Une solution de continuité s'est produite : elle est encore plus radicale quand l'observation, au lieu de se limiter aux sons, s'étend aux significations dont l'unité est porteuse. Plus aucun mot, pris dans le nouvel ensemble, n'a eu les mêmes capacités sémantiques que dans l'ensemble précédent : le milieu gallo-roman a cessé de parler latin, et c'est ainsi qu'ont pu apparaître le roman rustique et le plus ancien français.

Une autre précision est indispensable. Rien ne serait plus trompeur que de considérer une évolution qui irait en droite ligne du latin classique, celui que nous connaissons le mieux et qui a été le mieux inventorié, à l'ancien français. Un pareil schéma serait mieux justifié à propos des formations savantes, qui sont l'œuvre d'un milieu cultivé soucieux de conserver à la fois une forme et un sens qui leur étaient familiers, et dont l'existence en latin classique leur paraissait être une garantie de précision et de fermeté. Le latin, d'abord adopté par la population des villes gallo-romaines, puis par les paysans qui ont conservé dans leur vocabulaire un bon nombre de mots prélatins, n'est pas celui des écrivains d'une époque privilégiée, mais ce qui, de cette langue littéraire, s'est maintenu dans leur langage usuel, ou familial, ou populaire. Une discrimination peut se faire selon deux axes :

– le latin adopté sur le territoire gallo-roman vers le V^e siècle est un bas-latin, et une série de différences tient à un décalage chronologique. *Equus* (cheval) appartient à la langue usuelle à l'époque classique, mais concurrencé par *caballus*, à l'époque impériale, il n'a pas subsisté dans les langues romanes. Il en est de même d'*ensis* (épée) supplanté par *gladius*, lui-même concurrencé par *spatha*, emprunté au grec;

– ce latin, d'autre part, s'est répandu non pas à partir de textes écrits, mais d'éléments de la langue parlée, qui n'étaient, sans nul doute, pas aussi châtiée, et qui se caractérisait aussi bien par l'existence d'autres unités signifiantes que par d'autres valeurs d'emploi. Au décalage chronologique s'en ajoute un autre, qui tient aux niveaux de langue. Dans les textes littéraires, *levamen* (de *levis*, léger) n'est attesté qu'au sens d'allègement, et paraît même avoir une couleur poétique; or les continuateurs dans les langues romanes s'accordent pour faire conjecturer à l'origine un sens concret qui n'a pas trouvé d'emploi dans les textes littéraires connus, celui de *levain*.

Lorsque nous remarquons qu'un terme latin n'est pas maintenu dans les langues romanes, nous n'envisageons ni les formations savantes auxquelles il a pu donner lieu pendant les siècles qui ont suivi leur apparition, ni son emploi dans les écrits de clercs formés à la langue littéraire. Le mot *equus* a sans doute été supplanté par *caballus*, mais il n'est pas absent des chartes en latin et une dénomination aussi importante que *chevalier* dans la société médiévale y est rendue par un mot qui n'a pas eu de continuateur, *miles*, "soldat" (l'adjectif *militaire* a été tiré du latin *militaris* seulement au

XIV^e siècle). Saint Augustin, qui vivait au IV^e siècle, ne s'est pas interdit d'employer l'adjectif *pulcher* (beau), que ce soit dans le groupe *pulchris corporibus* (beaux objets, *Confessions*, II, 5, début) ou dans l'expression *iste ordo pulcherrimus rerum* (cet ordre magnifique de l'univers, *ibid.*, XIII, 35). Or *pulcher* n'est pas passé dans les langues romanes. Même si cet adjectif n'existait plus désormais que dans la langue des textes littéraires, il s'est présenté sous la plume de saint Augustin en raison de sa culture, et aussi, probablement, de celle du public auquel il songeait quand il écrivait. Les clercs, qui, après saint Augustin, se sont exprimés en latin, n'ont pas agi différemment. Ils disposaient, en même temps que d'un « vulgaire », d'une langue d'expression littéraire qui leur fournissait des modèles écrits et stables et un vocabulaire susceptible de provoquer une compréhension ou des résonances dans le milieu de culture homogène auquel ils appartenaient. En revanche les langues romanes ont retenu *bellus*, joli (français *beau*, italien *bello*), et *formosus*, bien fait (espagnol *hermoso*). Même si, comme le conjecture Paul Aebischer, l'ancien français *pucelle* est tiré d'un dérivé féminin de *pulcher*, *pulchella* (mignonne), la survivance de cette formation, détachée de l'adjectif qui a fourni le radical, n'infirme pas l'appartenance probable de celui-ci à la langue des textes littéraires plutôt qu'à celle de tous les jours.

On a beaucoup exagéré l'allure argotique et grossière du latin adopté dans les pays de langue romane. Il est vrai que *manducare*, formation dérivée de *mandere* (mâcher), a eu longtemps une couleur populaire qu'illustre le rapport avec le personnage coloré du *manducus*, sorte d'ogre grotesque, bâfreur, des Atellanes, aux mâchoires énormes et qui remuait les dents à grand fracas. Mais lorsque le verbe classique *edere* a vieilli, et a été définitivement éliminé, deux suppléants sont entrés en concurrence : le composé *comedere* qui est à l'origine de l'espagnol et du portugais *comer*, et le verbe *manducare* qui appartenait depuis longtemps à la langue populaire, et dont l'aire d'adoption qui couvre tout le domaine gallo-roman s'est étendue jusque dans les domaines italien et catalan. Il n'apparaît d'abord que dans la langue des poètes comiques et satiriques; mais il a paru étendre son emploi à d'autres registres à partir de la fin de l'époque républicaine. D'après Suétone (*Aug.* 76), il n'était pas étranger à l'usage de l'empereur Auguste, et, par conséquent, n'était pas banni dans la conversation de la bonne société. Le trouvait-elle moins neutre et plus expressif, moins usé qu'*edere*? Un tel sentiment a quelque vraisemblance. Mais ce qui n'en a guère, c'est d'imaginer que ce terme, versé dans la langue usuelle avec quelques autres concurrents, a conservé, sauf peut-être pour quelques lettrés attardés, toutes ses tares originelles et pittoresques. Au reste, le sentiment d'un niveau de langue ne constitue pas un fait aussi objectif, aussi délimitable, qu'un signifiant sous sa forme écrite. Il se prête à bien des nuances, et subit des modifications : il modèle des emplois, et provoque des faits de langue quand il est largement partagé, plutôt qu'il n'en est lui-même un. Aussi sera-t-il toujours délicat de le saisir rétrospectivement. L'élimination de *parvus* (petit) ne tient certainement pas à une appartenance à la langue littéraire. Des formations senties comme plus expressives sont entrées en concurrence, et ont tendu à se substituer à un terme de la langue usuelle, jugé trop neutre. Déjà, dans certains textes latins, *minutus* (français *menu*), *modicus* (cf. le français « pour la somme modique de... ») ont été préférés. La diversité même des substituts adoptés par les langues romanes invite à

penser que les concurrents étaient nombreux, et qu'aucun n'avait réussi à s'imposer dans la langue commune (français *petit*, italien *piccolo*, *piccino*, espagnol *chico*, *pequeño*, etc.). La situation de l'antonyme est différente : *magnus* est rarement représenté dans les formations romanes non savantes, et la langue familière avait développé les emplois de *grandis* (français *grand*), qui est panroman.

Quand plusieurs synonymes se sont introduits dans la langue de la Romania, un choix a tendu à s'opérer parmi eux selon les régions. *Bullire* et *fervere* (bouillir) sont passés l'un et l'autre en roman, mais alors que l'espagnol (*hervir*), le portugais (*ferver*) et le roumain (*fierbe*) ont marqué leur préférence pour les continuateurs de *fervere*, le français (*boillir*, puis *bouillir*), le provençal (*bulli*), l'italien (*bollire*), le catalan (*bullí*) adoptaient ceux de *bullire*. Cette adoption n'a pas condamné les emplois figurés de *fervor* (ferveur) et de *fervens* (fervent) qui sont attestés en ancien français mais qui n'y sont plus rattachés à un verbe suggérant une notion concrète, même si, indépendamment de cette référence, ces formations se recommandaient par leur intérêt et leur cohérence propres dans les contextes où elles étaient en usage. Un verbe *fervir* a même fait une apparition sous la plume de clercs, mais l'expression courante est *boillir* (voir Gerhard Rohlfs : *Romanische Sprachgeographie*, München, 1971, carte n° 32, p. 267).

Des synonymes se sont développés, d'autre part, secondairement : le latin avait légué deux mots de sens voisin, *caput* (tête) et *testa* (crâne). L'ancien français a recueilli les deux signifiants sous la forme de *chief* et de *teste*, mais sans maintenir la distinction sémantique. Une légère différence de registre s'y est substituée ensuite : *chief* ne s'est plus appliqué qu'aux êtres humains, avec une extension possible aux destriers, alors que *teste* pouvait être employé à propos de n'importe quel être vivant. Par la suite, le premier terme, sous la forme *chef*, n'a conservé que quelques-uns de ses emplois figurés (et en particulier : « celui qui est à la tête »). Or on a souvent présenté *testa* (pot, cruche, ou tesson de poterie) comme un mot à la fois métaphorique et argotique : ici nous pouvons reprendre quelques considérations parallèles à celles qui ont été déjà faites pour *manducare*. L'image de la cruche s'est trouvée effacée par l'imposition d'un autre sens, suggéré par des emplois différents. L'introduction dans une terminologie précise et objective est en contradiction avec la valeur péjorative qu'on a voulu déceler. La situation prêtait tout au plus à des jeux de mots. Mais ce n'est ni la métaphore, ni la vulgarité primitive de l'expression qu'il faut mettre en rapport avec son introduction dans les parlars gallo-romans.

Quand un terme a été retenu par les langues romanes, les emplois n'ont actualisé que certains sens, alors que d'autres ont été exclus. Le verbe latin *collocare*, formé à partir de *locus* (lieu, endroit), a le sens général de « placer, établir ». Or les continuateurs de ce verbe, que ce soit en français (*coucher*, puis *coucher*) ou en espagnol (*colgar*, pendre), ne correspondent qu'à une petite partie des emplois possibles du verbe en latin classique. On peut déjà grouper sans doute *in lecto collocare* (mettre au lit), mais l'équivalence avec le français *coucher* n'apparaît qu'à la faveur du rapport établi entre un verbe général se rapportant à la position, et la détermination apportée par le complément. Dans le latin parlé sur le territoire gallo-roman, *collocare* et ses continuateurs ont évincé dans toute une série d'emplois *cubare* (être couché) et des dérivés factitifs (*accumbere*, se coucher). Alors que l'italien a conservé *cubare* avec sa valeur étymologique, le sens du continuateur de *cubare* en français, *couver*, ne présente que quelques rapports avec celui de l'étymon (on peut dire que la poule est couchée pour cou-

ver, tandis qu'elle se perche pour dormir). Mais « être couché » n'implique de relation ni nécessaire, ni même probable avec un sujet désignant un oiseau, ou avec un objet, des œufs, qui doivent être maintenus à une température suffisante pour que les petits puissent éclore! Le latin classique disposait d'un verbe général *cubare*, et préférerait le composé *incubare* dans le second cas (*ova incubare*; cf. français *incubation*).

La spécialisation ne s'est pas faite tout d'un coup. Quelques jalons auront une valeur indicative. On sait que l'Écriture a été surtout connue en Occident grâce à deux versions en latin, la Vulgate, due en partie à saint Jérôme (331-420), et l'Itala qui semble avoir été en usage en Italie avant la Vulgate. L'usage de *collocare* est plus étendu dans l'Itala que dans la Vulgate : le verset où il est dit que le Fils de l'homme « n'a pas où reposer sa tête » est rendu par *non habet ubi caput collocet* dans le premier texte; c'est *reclinat* qui apparaît dans le second (cf. grec *kliné*; *Luc*, IX, 58). De même, dans le récit de la Nativité, la Vulgate substitue *reclinare* à *collocare* qu'employait l'Itala : *et reclinavit eum in praeseptio*, Marie le coucha dans une crèche (*Luc*, II, 7). En revanche, dans la Vulgate, *collocare* est employé lorsqu'il s'agit d'animaux qui rentrent dans leur tanière, par exemple les lions du *Ps.* CIII, 22, avec la détermination *in cubilibus* (cf. « gîter dans les rochers » *Prov.*, XXX, 26). Ainsi dans des textes qui ne sont pas proprement littéraires, l'association entre l'emploi de *collocare* et la notion d'installer, ou de s'installer pour dormir, paraît bien établie. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, la valeur qui a fini par prévaloir n'est pas encore privilégiée, et se dégage de contextes qui la précisent alors que d'autres rappellent le sens général : par exemple, selon le texte de la Vulgate, Yaweh « posta » l'Ange à l'épée de feu à la porte du Paradis terrestre (*collocavit*, *Genèse*, III, 3); les Israélites « rétablirent » un autel à son ancien emplacement (*collocaverunt altare Dei super bases suas*, I, *Esdras*, III, 3); Aaron et ses fils « placèrent » une lampe au lieu qui convient (*et collocabunt eam*, *Exode*, XXVII, 21). Ainsi le procès établit une relation entre un objet et une portion délimitée d'espace, qui deviendra sa place. Les emplois figurés se rattachent à cette notion : faire habiter (un peuple) dans un pays (*Ps.* CVI, 36), parquer un troupeau (*Ps.* XXII, 2), élever à une dignité (*Ps.* CXII, 8), introduire des paroles dans le cœur de quelqu'un (*Deuté.* XI, 18). Ce sont donc les déterminants (la crèche, les tanières) qui nous autorisent à rapprocher *collocare* de *coucher* dans les exemples précédents.

En revanche la Règle de saint Benoît offre, à côté d'un exemple de *collocare* pris dans un sens comparable à ceux de la Vulgate, et qui rappelle le latin classique (*loco mediocri collocentur et ipsi*, LX), un autre avec le sens devenu habituel du verbe dans plusieurs régions de la Romania (*se recollocet*, qu'il se recouche, XLIII, 21). Le latin des clercs a subi l'influence des langues communes environnantes : il devient à son tour révélateur. Les Constitutions et Usages des Ordres ou Abbayes fondés entre le X^e et XII^e siècle sur le territoire gallo-roman attestent que le verbe *collocare* correspond habituellement à la notion de *coucher* ou *se coucher*. Citons, entre autres exemples, les Coutumes de Cluny où apparaît explicitement l'opposition *ad collocandum* et *ad levandum*, pour se coucher et pour se lever (*Consuet. Clunici*, III, 3; voir Migne : *Patrologie latine*, t. CXLIX, col. 687 D et 736 D). Dans les Usages de Cîteaux on lit aussi : *collocet se in dormitorio* (qu'il aille se coucher dans le dortoir; *Liber usuum ordinis cisterciensis*, 84); et dans le Livre de Saint-Victor le moine est invité à faire sa prière du soir au dortoir : *Faciet orationem in dormitorio ad collocandum* (*Liber ordinis sancti Victor. Paris.*, V). On voit par là que le verbe *collocare*, senti comme le correspondant de *couchier*, et sans autre modèle que l'usage de la langue vulgaire, a pris la même valeur en latin médiéval, ce qui n'empêche pas qu'il ait conservé des possibilités sémantiques plus larges, héritées du latin classique, ou de celui de la Vulgate.

Nous suivons le cheminement : que *collocare* forme habituellement groupe avec *in lecto*, et nous nous approchons de ce qui est devenu le sens du verbe en